



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

UN AVENIR DANS LA CONTINUITÉ POUR LES ŒUILLONS ET LONGEAIGUE

Les domaines agricoles des Œuillons et de Longeaigue resteront des biens publics. Le Conseil communal veillera à ce qu'ils soient entretenus, sans prévoir d'évolution pour autant.

Le Conseil communal a pris acte de la décision populaire de conserver en mains publiques les domaines agricoles des Œuillons, à Noiraigue, et de Longeaigue, à Buttes, dont la vente était combattue par des référendums du POP. En réponse à une interpellation de celui-ci lors de la dernière séance du Conseil général, l'exécutif communal a dressé un point de situation quant à leur avenir.

Pour le domaine de Longeaigue, le bail conclu en 2011 a une durée de 20 ans. Tant que le fermier remplit ses obligations, ce qui est entièrement le cas actuellement, il n'y a pas lieu de revoir les termes du contrat, ni l'échéance. Seul changement: le fermage sera adapté à la baisse compte tenu de l'expertise menée par l'autorité compétente.

Les fermiers du domaine des Œuillons disposent quant à eux d'un bail qui arrivera à échéance en 2025. Toutefois, dans la mesure

où les baux agricoles offrent, avec raison, certaines garanties aux locataires compte tenu des enjeux d'une exploitation agricole, le bail sera à son terme renouvelé pour six ans, sous réserve, ici aussi, de manquements graves des locataires à leurs obligations.

Ainsi que le Conseil communal a eu l'occasion de le préciser à de nombreuses reprises, il n'entend pas étendre le domaine des Œuillons et le projet d'une infrastructure touristique publique, que les référendaires ont évoquée dans la presse, n'est pas à l'ordre du jour. L'exécutif estime que l'attractivité du site du Creux du Van est largement suffisante et que si le développement touristique régional justifie bien des soutiens publics, ceux-ci trouvent ailleurs des concrétisations aux effets plus pertinents. Consécutivement à l'expertise réalisée récemment, laquelle tient compte des derniers investissements réalisés sur ce domaine, le fermage du bail des Œuillons sera quant à lui revu à la hausse.

En résumé, dans le respect de la votation populaire, le Conseil communal s'attachera à l'entretien de ces domaines, en rénovant les infrastructures qui le demandent, mais il n'entend pas dépenser davantage que le strict nécessaire.

ÉCHO DES AUTORITÉS

UNE VEILLE SUR LE PATRIMOINE DÉJÀ ACTIVE

Le Conseil général de Val-de-Travers était invité le 22 mars dernier à se prononcer sur une motion du groupe POP, qui entendait demander au Conseil communal d'établir une liste des bâtiments privés ayant potentiellement une vocation publique, afin de faciliter leur achat par des entités sans but lucratif. Le Conseil communal n'y était pas favorable, pour plusieurs raisons: la disponibilité de tels biens est déjà connue et aucun achat susceptible d'être concrétisé n'a été manqué; montrer trop rapidement un intérêt communal aura pour incidence de faire monter les prix; enfin, cela risquerait aussi de freiner les projets émanant de la société civile, dont l'intérêt est le meilleur indicateur du potentiel public d'un site.

Ainsi du Chapeau de Napoléon, cité en exemple par les motionnaires, dont la disponibilité était largement connue de longue date, n'ayant pas suscité d'intérêt auprès des acteurs touristiques. La motion a été refusée par 29 non, contre 4 oui et 5 abstentions.

OFFRES D'EMPLOI

Consultez nos offres d'emploi sous:

Facebook
NEMO News

www.vdt.ch/page/offres-emploi

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

ADMINISTRATION DU DTSC

Service de l'urbanisme

Le territoire communal s'étend sur près de 125 km². L'aménagement du territoire se traduit par la définition des différentes zones d'affectation servant à structurer l'espace communal.

Le service de l'urbanisme vérifie les demandes de permis de construire afin de veiller à la sécurité des constructions et des alentours et préserver les qualités urbanistiques, environnementales et donc de préserver la valeur de nos maisons dans nos quartiers et villages.

Il gère également 2 chauffages à distance alimentant 20 bâtiments aux Bayards et 40 à Couvet, avec extension en cours de réalisation.

Service des sports et de la culture

Le service soutient les sociétés locales par la mise à disposition de salles communales ou par des aides directes ou indirectes.

Les manifestations communales (Fête du 24 février ou Marche du 1^{er} mars) ainsi que les courses des aînés, avec l'aide des représentants villageois, sont soutenus de manière logistique par le service des sports et de la culture.



De gauche à droite: Corinne Stoudmann (secrétaire administrative), Riccardo Chieppa (architecte communal), Cyrielle Baillod Rota (secrétaire de direction), Fabienne Challandes (secrétaire administrative). Absent: Silviu Giubega (apprenti) (05/24) ©Tam Berger

Savez-vous quoi faire en cas de :



Paralysie au visage



Paralysie dans les bras ou les jambes



Troubles de la parole



Troubles de la vue



Vertiges



Maux de tête intenses

RECONNAÎTRE L'ATTAQUE CÉRÉBRALE. SAUVER DES VIES.

Réagir rapidement sauve des vies. En cas d'urgence, chaque minute compte. En présence de l'un des symptômes décrits, appelez immédiatement le numéro d'urgence 144.

L'ATTAQUE CÉRÉBRALE PEUT FRAPPER N'IMPORTE QUI, N'IMPORTE QUAND.

L'attaque cérébrale frappe en Suisse toutes les 30 minutes, soit 16000 victimes par an. 25% des personnes touchées ont moins de 65 ans. Un cinquième des victimes en meurt, plus d'un tiers reste gravement handicapé. Sachez reconnaître correctement les symptômes de l'attaque cérébrale et empêchez ainsi ses conséquences tragiques.

Pour en savoir plus, consultez attaquecerebrale.ch



Vos ambulanciers tiendront un stand à Fleurier, devant le supermarché Migros, le

14.04.2021

de 10:00 à 14:00 pour vous rencontrer.

Le stand sera tenu en respectant les règles sanitaires en vigueur.

PARTICIPEZ AU CONCOURS ET GAGNEZ UN DE NOS NOMBREUX PRIX!

Citez trois symptômes de l'attaque cérébrale.

Parmi les bonnes réponses, trois coupons seront tirés au sort.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

E-mail _____

Découpez et renvoyez le coupon à l'adresse suivante: Service des ambulances, Grand-Rue 23, 2108 Couvet

EN BREF

MARCHÉ DE COUVET

Pour compléter l'offre commerciale à disposition des habitants de la commune de Val-de-Travers, le Conseil communal ambitionne de développer un marché hebdomadaire à Couvet, en complément de celui de Fleurier qui rencontre un beau succès tous les vendredis matin sur la place du Marché.

La version covassonne devrait se tenir tous les mercredis matin entre 8h et 12h sur la place située à côté du temple protestant. Les marchands et commerçants intéressés par ce nouveau projet sont invités à contacter le dicastère de la protection de la population (032 886 43 40 / Protection-Population.VDT@ne.ch).

A travers ce marché hebdomadaire, le Conseil communal souhaite également soutenir les efforts fournis par les nombreux commerces de la Grand-Rue pour revitaliser cet important axe routier et commercial du village de Couvet.

